



LE BRUIT

Le bruit sur votre lieu de travail représente peut-être un risque pour votre santé !

LES EFFETS SUR LA SANTÉ

Risque d'accident

Gêne dans la vie familiale et sociale

Fatigue, nervosité, stress, baisse de la vigilance

Bourdonnements, sifflements

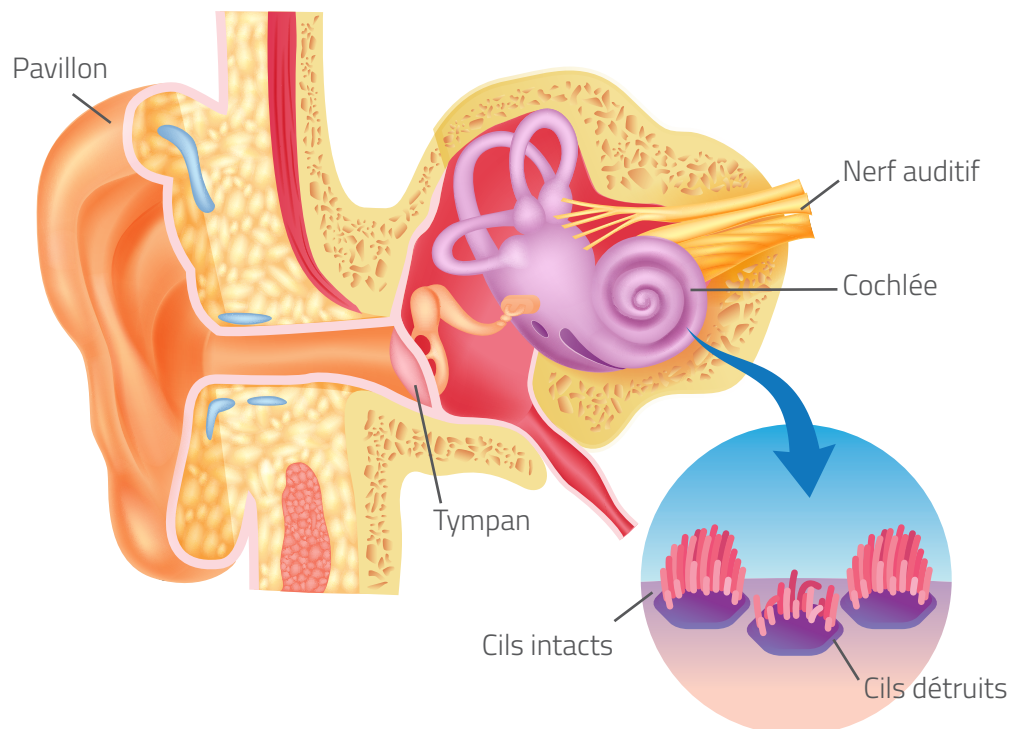
Troubles respiratoires

Maux de tête, vertiges, tremblements

Troubles cardio-vasculaires

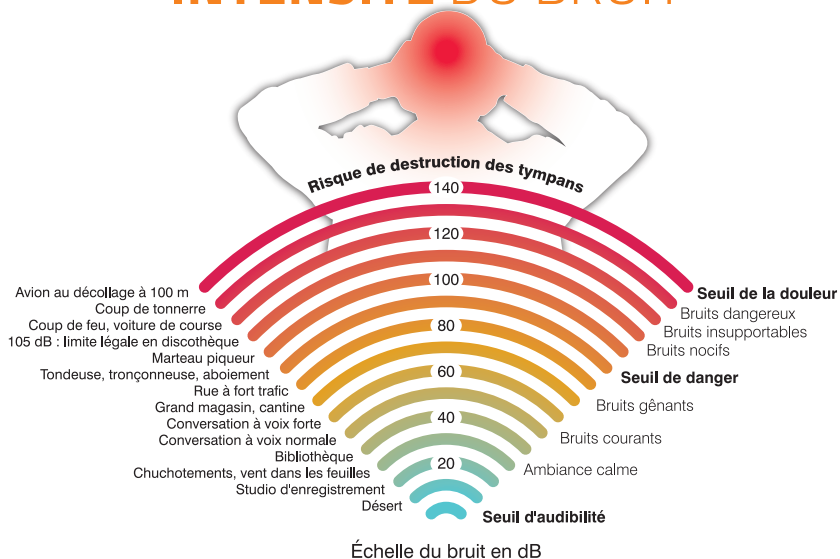
Troubles digestifs

LÉSIONS IRRÉVERSIBLES DE L'OREILLE



LES CELLULES CILIÉES DE L'OREILLE INTERNE

INTENSITÉ DU BRUIT



SIGNES D'ALERTE

Si vous devez élever la voix pour parler à un collègue situé à 1 mètre, votre environnement est probablement trop bruyant.



Si vous travaillez dans un endroit trop bruyant, n'attendez pas qu'il soit trop tard !



«Tant que l'on ne ressent pas de troubles de l'audition, ce n'est pas la peine de s'inquiéter du bruit.»

FAUX

La surdité professionnelle évolue sans que l'on s'en aperçoive. Lorsque les troubles deviennent perceptibles, l'audition est déjà très altérée.



PROTECTION INDIVIDUELLE

Le port permanent du protecteur auditif individuel pendant toute la durée d'exposition au bruit est indispensable. Le retirer 1 heure par jour suffit à faire baisser son efficacité de 70%.

PROTECTION COLLECTIVE

Capoter la machine ou la source sonore
Limiter la propagation
Isoler le poste de travail
Réduire le temps d'exposition



RÈGLEMENTATION



80dB(A) Port conseillé des protections auditives et suivi médical régulier.

85dB(A) Port obligatoire des protections auditives, suivi médical régulier et mise en place d'un plan d'actions pour réduire l'exposition au bruit.

87dB(A) Limite d'exposition en tenant compte de l'atténuation des protections auditives.



La surdité liée au bruit peut être reconnue en maladie professionnelle.